

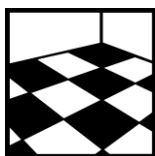
Instructions de sécurité pour les travailleurs / Information sur le produit

Information sur le produit



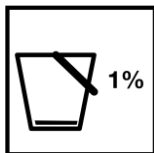
Propriétés

Nettoyant d'entretien faiblement moussant, au pH neutre, pour le nettoyage de toutes les surfaces et revêtements de sol résistants à l'eau. Respectueux de l'environnement et économique à l'usage.

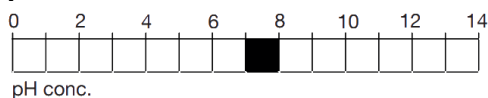


Utilisation

Appliquez la solution. Après un court temps d'exposition, traitez manuellement ou mécaniquement avec un tampon. Rincez abondamment à l'eau.



pH:



Instructions de sécurité pour les travailleurs

Utilisation de la substance/du mélange: Détergent / Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

Composants: Alcools, C9-11, éthoxylés, No.-CAS 68439-46-3, No.-CE --- / Isodecyl ethoxylate, No.-CAS 61827-42-7, No.-CE 612-519-5 / Isotridécanol éthoxylé (>7EO), No.-CAS 9043-30-5, No.-CE 500-027-2

Indications de risque pour l'homme et l'environnement



Danger

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Contient du . Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection et instructions



P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection respiratoire: En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps: Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Comportement en cas d'urgence

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas de contraintes agent extincteur.

Méthodes particulières d'intervention: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Premier Secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'œil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse : [24h/7d]

Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Elimination adéquate

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

